

On y fait toujours des livraisons, bien que les rails aient été enlevés ces dernières années. De là, on transporte le grain aux éleveurs situés le long des voies ferrées. Ce système se révélera peut-être de plus en plus pratique à l'avenir.

Le ministre a déclaré hier soir, et en d'autres occasions à la presse, que le bill, qui est censé être le remède par excellence à tous les problèmes du producteur, piétine, par la faute des membres de l'opposition, notamment ceux du parti conservateur. Je rappelle au ministre que le projet de loi a été présenté sans aucune méthode à la Chambre. Le ministre a parlé hier pendant 35 minutes, a prolongé l'examen du bill jusqu'à dix heures, puis il nous a demandé de siéger jusqu'à minuit. J'ignore s'il avait l'intention de prolonger son discours, mais c'est une question qu'il n'a pas jugé bon de laisser examiner par les députés.

Je n'en dirai pas plus long là-dessus, mais je signale brièvement que nous n'entrevoyons aucune vente de grain au pays, du seul fait que nous approfondissons l'examen du projet de loi en proposant ces amendements. Les ventes déjà décidées vont mettre largement à contribution nos moyens de transport au cours des mois à venir.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont pour la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je déclare la motion rejetée, sur division.

M. Bell: Non, non. Monsieur l'Orateur, nous voulons un vote par appel nominal.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Conformément à l'article 75(11) du Règlement, le vote par appel nominal sur la motion proposée est différé.

[M. Downey.]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, sauf erreur, on a coutume de remettre le vote, mais il y a quelque ressemblance entre le premier et le deuxième amendement. L'amendement pourrait fort bien être mis aux voix. Si, comme je le soupçonne, le bon sens de la Chambre l'emporte, et si le premier amendement est adopté, le gouvernement pourrait juger à-propos d'approuver le deuxième. Cela épargnerait du temps à la Chambre. C'est pourquoi je propose, de l'assentiment de tous les partis, que le vote ait lieu maintenant.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A cette étape du débat, je ne puis que donner lecture de l'article 75 (11) du Règlement. Étant à la disposition de la Chambre, je serai alors prêt à entendre les commentaires. Voici l'article 75 (11) du Règlement:

Lorsqu'on a demandé un vote par appel nominal sur une quelconque modification proposée pendant l'étape du rapport d'un bill, l'Orateur peut attendre avant de convoquer les députés pour faire enregistrer les votes positifs et négatifs, qu'on ait étudié l'une quelconque des modifications subséquentes, ou toutes ces modifications. On peut ainsi remettre de séance en séance un ou plusieurs votes par appel nominal.

M. Baldwin: Je reconnais que Votre Honneur a parfaitement raison, mais le mot déterminant est «peut». L'Orateur peut user de sa discrétion. Si le gouvernement ne juge pas à propos d'accepter notre très raisonnable proposition, certes, Votre Honneur aura bien raison d'appeler l'amendement suivant. J'espère que le ministre s'est laissé envahir par la raison et qu'il acquiescera à la proposition.

• (4.10 p.m.)

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai mentionné hier soir, si j'ai pris le temps de traiter aussi brièvement que possible des 44 amendements c'est que le deuxième amendement proposé avait été, à vrai dire, étudié pendant assez longtemps au comité. Je ferai observer à Votre Honneur que 25 amendements ont été acceptés au comité et que plusieurs autres questions ont été examinées, dont l'amendement n° 2.

Pour ce qui est de celui dont la Chambre est saisie, il a aussi été mis aux voix au comité le 16 juin et rejeté. Bien que les députés aient pleinement le droit de présenter ce genre de proposition et de soulever de nouveau la question des amendements à la Chambre—je ne le conteste nullement—nous avons, me semble-t-il, et comme certains députés l'ont déjà fait observer, consacré de longues et pénibles heures à rédiger un bill qui paraît la meilleure formule possible. A mon avis, nous devrions poursuivre l'étude de tous ces amendements. Si nous pouvons examiner ceux qui restent et prendre ensuite le vote sur chacun, je serai satisfait.